



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023**  
**PROCES-VERBAL**  
**Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 24 mai

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par Monsieur Le Maire, sur S2LOW, en date du 20 mai 2023, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

Monsieur DELAGRANGE Michel, Maire

Mmes, ALVES-TEIXEIRA Florence, LAMY Catherine, PILLON-CARRARA Marie-Laurence,  
Mrs, BONNEAU Alain, DEOM Frédéric, FREMONT Jean-Pierre, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent,

**Absents (e) excusés (e) :**

Mmes, ALDEBERT Dominique, BERENGER Coralie, GENAUX Fanny, WALBECQ Jessie,

**Absents(e) non excusés(e) :**

Mr DELHOMMEAU Jean-Marc, Mmes RICHARD Valérie,

**Pouvoirs :**

Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme BERENGER Coralie (pouvoir à Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M RUHAUT Laurent), M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme LAMY Catherine),

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2023 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Secrétaire de séance :** M BONNEAU Alain

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Convention indemnitaire imprévision du fait de la hausse des prix des matières premières Versement d'une indemnité prévisionnelle Marché fourniture de repas en liaison froide  Délibération 2023-18	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme BERENGER Coralie (pouvoir à Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M RUHAUT Laurent), M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme LAMY Catherine),  <b>APPROUVE</b>  ✓ La convention indemnitaire imprévision du fait de la hausse des prix de matières premières – Versement d'une indemnité prévisionnelle relative au Marché fourniture de repas en liaison froide  <b>AUTORISE</b>  ✓ M Le Maire à signer ladite convention
Revalorisation Tarifs Restauration Scolaire  Délibération 2023-19	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme BERENGER Coralie (pouvoir à Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M RUHAUT Laurent), M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme LAMY Catherine) avec :  ➤ <b>Proposition Augmentation de 0.30 centimes €:</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 « voix » Ms DEOM Frédéric, LECLERCQ Aimé, RUHAUT Laurent</li> <li>➤ Proposition Augmentation 0.20 centimes € :</li> <li>• 7 voix « pour » M DELAGRANGE Michel, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme ALVES-TELXEIRA Florence, M BONNEAU Alain, M FREMONT Jean-Pierre, Mme LAMY Catherine, M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme LAMY Catherine),</li> <li>➤ Proposition augmentation 0.15 centimes € :</li> <li>• 1 « voix » Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence</li> <li>➤ 2 voix « contre » Mme BERENGER Coralie (pouvoir M FREMONT Jean-Pierre), Mme GENAUX Fanny (pouvoir M RUHAUT Laurent)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>APPROUVE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La revalorisation de la tarification restauration scolaire de 0.20 centimes € comme suit :</li> </ul> <p>Tarif Angicourtois : 5.50 €  Tarif Extérieur : 6.50 €</p>
Subvention communale à l'Association ASPIC – Montant 200 €  Délibération 2023-20	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), Mme BERENGER Coralie (pouvoir à Mme PILLON-CARRARA Marie-Laurence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à M RUHAUT Laurent), M WALBECQ Jessie (pouvoir à Mme LAMY Catherine) avec : <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'accorder une subvention de 200 € à l'Association ASPIC</li> </ul>

La Séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 56

La Secrétaire de Séance  
M BONNEAU Alain

Le Maire  
Michel DELAGRANGE

